

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général
	Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Jordane FONTAINE, M. Olivier FARNER, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Didier JACCARD, M. Nicolas HAFNER, M. Martin STAUB
Procès-verbal :	M. Fabrice LOSEGO

M. le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

Il souhaite la bienvenue à tous et en particulier à M. Olivier Farner, nouveau conseiller.

### L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Prestation de serment relative à l'élection d'un conseiller municipal
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017
- 3. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 3'300.- destiné à couvrir des dépenses non prévues.
- 4. Résolution de la commune de Soral sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestres- plan n°2016-01
- 5. Modification des représentants en commission
- 6. Rapport de la commission de l'énergie et du bâtiment
- 7. Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture
- 8. Propositions et questions individuelles
- 9. Communications de l'Exécutif
- 1. Prestation de serment relative à l'élection d'un conseiller municipal
- M. Olivier Farner prête serment. Applaudissements de l'assemblée.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017

Approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

- 3. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 3'300.- destiné à couvrir des dépenses non prévues.
- **M. le président** soumet la résolution au vote.

# Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 3'300 F destiné à couvrir des dépenses non prévues

Vu l'erreur constatée le 3 novembre au budget 2017 concernant la rubrique 0200.00.30001.00, indemnités au maire et aux adjoints,

vu la nécessité de compenser les indemnités versées au maire sur l'année 2016 et sur les 2 premiers mois de 2017,

vu l'information transmise au Maire, au président de la commission de finances et au Service de Surveillance des Commune le 3 novembre 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention, décide :

- 1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 3'300 F destiné à couvrir des dépenses non prévues.
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte 0200.00.30001.00.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par la fortune nette.
- 4. Résolution de la commune de Soral sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestres (plan n°216-01)
- **M. le président** soumet la résolution au vote.

# Résolution de la commune de Soral sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestres – plan n° 2016-01

Vu le préavis défavorable voté en séance du Conseil municipal du 16 octobre 2017 sur le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01,

vu la présentation en séance du Conseil municipal du 6 novembre 2017 par M. Luc Deley (DGAN), sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan n° 2016-01,

vu la volonté du département de l'environnement, transports et agriculture (DETA) de

procéder à une révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre,

vu la mise à l'enquête publique de cette révision partielle, qui s'est déroulée du 14 juin au 13 juillet 2017,

vu qu'aucune remarque n'a été émise à ce sujet de la part de citoyens, propriétaires ou groupements,

conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929,

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention, décide :

- 1. D'annuler son préavis défavorable du 16 octobre 2017
- 2. De préaviser favorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01, à Soral, élaboré par le DETA, version du 25 août 2017, sans y apporter de remarques supplémentaires.
- 3. D'inviter le maire à transmettre son nouveau préavis au Conseil d'Etat.

### 5. Modification des représentants en commission

**MM. Grept et Jaccard** plaident pour une réduction du nombre des membres de la commission des Finances, où siège actuellement le Conseil municipal dans sa totalité. Cette commission fonctionnerait alors à l'instar des autres commissions.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé par ailleurs de regrouper les deux commissions « culture et manifestations » et « loisirs et rencontres » en une seule commission « culture, loisirs et manifestations ».

#### La nouvelle composition des commissions se présente comme suit :

Commission des finances

Président M. Didier Jaccard Vice-président M. René Grept

Membres M. Jordane Fontaine, M. Martin Staub

Commission des routes, sécurité, mobilité, transports

Président M. René Grept Vice-président M. Didier Jaccard

Membres M. Jordane Fontaine, M. Olivier Farner, M. Lory Genoud, M.

Martin Staub

Commission de l'énergie et bâtiments Président M. Jordane Fontaine

Vice-président Mme Céline Fontaine

Membres Mme Magali Barthassat, Mme Marie-Agnès Dougoud, M. René

Grept, M. Nicolas Hafner

Commission de l'environnement et de l'agriculture
Président Mme Magali Barthassat
Vice-président M. Jordane Fontaine

Membres Mme Joséphine Rodriguez, M. Olivier Farner, M. Didier Jaccard, M

Martin Staub

Commission des écoles et de la petite enfance
Président Mme Marie-Agnès Dougoud

Vice-président M. Martin Staub

Membres Mme Céline Fontaine, Mme Joséphine Rodriguez, M. Lory Genoud

Commission de la culture, des loisirs et manifestations

Président M. Nicolas Hafner Vice-Président M. Martin Staub

Membres Mme Magali Barthassat, Mme Marie-Agnès Dougoud, Mme Céline

Fontaine, M. Olivier Farner, M. Lory Genoud

Commission des affaires sociales

Président Mme Céline Fontaine Vice-président M. Nicolas Hafner

Membres Mme Magali Barthassat, Mme Marie-Agnès Dougoud, M. Martin

Staub

Commission de la santé et des sports

Président Mme Joséphine Rodriguez Vice-président Mme Magali Barthassat

Membres Mme Céline Fontaine, M. Olivier Farner, M. Lory Genoud, M.

**Didier Jaccard** 

#### 6. Rapport de la commission de l'énergie et du bâtiment

M. le président passe la parole au président de la commission.

**M. J. Fontaine** rappelle que la paroisse a refusé l'accès à la servitude 10291 (courrier de la paroisse en date du 19 septembre 2017) à la commune. Ce refus bloque temporairement le projet de construction d'un bâtiment sur la dite parcelle, en vue d'y loger une cuisine scolaire et éventuellement des salles de classe.

Cependant, les représentants de la paroisse ont souhaité rencontrer les membres de la commission afin de leur expliquer les motifs de leur refus et d'envisager une alternative. La proposition de la paroisse porte sur un projet commun encore à définir. La

commission a donc demandé à la paroisse de lui remettre une offre écrite d'ici à fin février 2018.

Cela dit, la commission propose de se réserver toute latitude pour rejeter la proposition de la paroisse, et d'adopter dans cette éventualité un projet plus modeste.

La commission propose également à la commune de ne pas poursuivre sa collaboration avec le bureau d'étude Colin-Fontaine.

- **M. Grept** rappelle que l'objectif de ce soir est de proposer un accord de principe avec la paroisse, basé sur l'échange parcelle contre local de réunion.
- **M.** Hafner aimerait savoir quel est le droit de regard de la paroisse sur le projet de la commune.
- **M. Grept** répond que la paroisse s'est opposée au projet de la commune pour deux raisons principales, qui ont trait aux critères esthétiques du projet, ainsi qu'au fait que la bâtiment avoisinerait le cimetière. De plus, les exigences financières de la paroisse sont peu claires. Enfin, elle se montre peu pressée de réaliser le projet.

Cela dit, la paroisse a dit vouloir s'inscrire dans une participation foncière, ce qui laisse présager une possible entente.

- M. J. Fontaine rapporte quant à lui le souhait de la paroisse d'avoir un droit de superficie sur la parcelle en question. En gros, le terrain constructible resterait alors la propriété de la paroisse qui, au bout d'un certain temps, deviendrait propriétaire du bâtiment en cas de non reconduction du bail.
- M. Jaccard remarque que le point 1 du préavis n'est pas conditionné au point 2, à savoir que le principe de l'échange parcelle contre local est dès lors entériné, indépendamment de la remise ou non de l'offre en février prochain. Il serait dès lors plus judicieux de préaviser uniquement et préalablement le point 2, à savoir la remise en février d'une offre détaillée, sans engager la commune sur un accord de principe qui risque de la lier.
- M. le président entend cette remarque et propose en conséquence d'envoyer plutôt un courrier à la paroisse, signé du Maire et du président de la commission intéressée, dans lequel la paroisse serait invitée à faire une offre détaillée à la Mairie d'ici au 28 février, faute de quoi la commune n'aura d'autre choix que d'aller de l'avant avec une autre version du projet.

Par ailleurs, **M. le président** rappelle, procès-verbal du 14 mars 2016 à l'appui, que **M. G. Fontaine** avait à l'époque mentionné clairement la question de la servitude rattachée au projet B, à savoir le projet en discussion ce soir.

Mmes Fontaine et Barthassat quittent la séance à 20H01 pour se rendre à l'AG des cuisines scolaires.

### 7. Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture

**Mme Dougoud** informe que des membres de la commission ont rencontré cet automne un technicien de la société BEP à qui il a été demandé de présenter deux propositions concernant la réfection de la place de jeux située derrière l'école de Soral.

Les deux commissions « environnement et agriculture » ainsi que « écoles et petite enfance » se sont réunies le 7 novembre 2017 afin de débattre autour des deux propositions de la société BEP.

La première proposition implique une nouvelle place de jeux classique, avec toboggan, carrousel, balançoires, etc., tandis que la seconde propose des jeux d'équilibre. Dans les deux cas, le technicien BEP propose d'agrandir la surface dédiée aux jeux en empiétant sur la partie gravier, qui passerait alors de 325 m2 à 405 m2.

La commission a également constaté que le sol en dalles actuel n'est plus aux normes de sécurité.

La commission propose de remplacer le sol en dalles par un sol souple de sécurité, plus simple et moins coûteux à entretenir.

Un devis a été dressé pour la réfection complète de la place de jeux avec la fourniture des jeux comprise (proposition 1 ou 2), d'un montant de CHF 119'889.-, incluant également des installations de type « workout » pour les adolescents.

Il s'agit donc de choisir entre une réparation de la place de jeux existante et une réfection complète pour du neuf tel que proposée ci-dessus.

Il est rappelé que la solution du sol souple ne demanderait aucun entretien.

M. Hafner demande que deux tables soient installées à cet endroit.

**MM.** Jaccard et Grept proposent de s'informer auprès d'autres communes (Chancy ou Avully, par exemple) qui ont déjà construit ce type de place de jeux, notamment au sujet des attroupements de personnes étrangères aux places de jeux et aux problèmes qu'ils peuvent éventuellement générer.

**M. le président** dit qu'une rampe de skate pourrait être construite à côté de la place de jeux, afin de répondre à un souhait de la population adolescente de la commune.

A l'unanimité des membres présents, la solution de la rénovation totale de la place de jeux est adoptée.

#### 8. Propositions et questions individuelles

**Mme Dougoud** invite les membres du Conseil à se joindre à la fête de l'escalade des enfants qui aura lieu le mardi 12 décembre à la salle communale de Soral.

M. Hafner informe que l'inauguration de la boîte à livres à eu lieu samedi 2 décembre, mais que pour des raisons liées à la météo, les enfants n'ont pu peindre leurs initiales

sur la vitre de la cabine. Des lettres autocollantes leur seront offertes afin qu'ils puissent orner la cabine ultérieurement.

- M. G. Fontaine salue la réussite de cette initiative.
- **M. le président** complimente toute l'équipe et plus particulièrement Isabelle pour son travail sur ce projet.
- **M. Staub** dit que la peinture de la cabine a été effectuée gratuitement par un ami peintre de Laconnex (ainsi que le ponçage), lequel propose ses services à la commune si besoin est.

Ses coordonnées seront transmises à la Mairie.

**M. Grept** informe que concernant le repas des aînés, il a relancé le restaurant qui devait lui envoyer le devis définitif pour le menu A et le service. Aucune réponse à ce jour ne lui est parvenue. Il téléphonera demain au restaurant afin de l'obtenir.

Par ailleurs, **M. Grept** informe des bons résultats de la dernière assemblée interchampagne, bien qu'il n'en soit sorti aucun projet concret, mais seulement une intention commune de travailler ensemble à l'avenir. Il informe également que la commune d'Avully se bat actuellement pour conserver son bureau de Poste.

#### 9. Communications de l'Exécutif

### passerelle rejetée par l'ACG

Le projet de passerelle entre Onex et Vernier, qui avait reçu le préavis favorable du Conseil municipal de Soral, a été rejeté par une majorité de communes genevoises, vote négatif entériné par l'ACG. La passerelle serait donc réalisée, mais sans la subvention de l'ACG.

#### Charte des espaces publics

L'Exécutif a demandé à l'urbaniste pressenti une première proposition – ou Charte - au sujet des chemins piétonniers reliant différents lieux du village (fontaine, école,etc.), étude liée à la future route de contournement. L'Exécutif rencontrera le 13 décembre prochain l'urbaniste qui lui proposera la première étape (coût : CHF 12'000.-) de cette charte, avec le diagnostic et les objectifs.

#### Démission du capitaine des pompiers

Le capitaine de la compagnie des pompiers de Soral a démissionné.

**M. Lionel Thevenot** ne veut pas devenir capitaine à son tour, mais est d'accord de remplir l'interim pour une période maximale de 4 ans, après quoi il faudra désigner un nouveau capitaine. Un autre pompier de la compagnie seconde serait prêt à reprendre le poste vacant, mais il doit encore réaliser quatre années de formation pour être apte à remplir la fonction.

Deux alternatives existent : profiter de cette occasion pour repenser le concept de compagnie de pompiers à Soral, en regroupant plusieurs compagnies, ou bien trouver un capitaine dans une autre compagnie.

La fusion des compagnies est d'ailleurs à l'ordre du jour au niveau du Canton, avec un objectif à l'horizon 2030. A noter que certaines communes fonctionnent déjà sur ce mode.

### Trafic aux douanes

Mme Jaggi informe que la lettre d'intention concernant les mesures escomptées afin de réduire le trafic aux quatre douanes voisines de Soral, sera bientôt terminée et signée au mois de janvier avec l'Etat et les voisins français concernés. Il s'agit de promouvoir les transports bus et convoiturage à travers les douanes en question, avec l'objectif de réduire de 50% le trafic d'ici à 2022.

La séance est levée à 20H40.